

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal


Dossier d'Approbation

Elaboration du PLUi  
Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin

Documents graphiques du règlement

Pièce 4-2

Gauchy  
 - arrêté par délibération du Conseil Communautaire le 17 Juin 2012  
 - arrêté par délibération du Conseil Communautaire le 17 février 2014  
 Le Préfet,  
 Pierre ANDRÉ



Zones agricoles

A : agricole

Zones urbaines

- U : urbain hors pôle aggloméré
- UB : urbain des faubourgs
- UC : urbain contemporain
- UCa : urbain contemporain avec collectifs
- UE : zone d'activités
- UEc : zone commerciale
- UEa : exploitation autoroutière

Zones d'urbanisation

- 1AU, 1AUb : zones ouvertes à l'urbanisation
- 1AUec : zone ouverte à l'urbanisation et à vocation commerciale
- 2AU : zone d'urbanisation future

Zones naturelles

- N : zone naturelle
- NL : zone de loisirs
- Nce : continuité écologique
- Nh : habitat en espace naturel

secteurs inscrits en zone rouge au Plan de Prévention des Risques Inondations et Coulées de Boue (PPRICB)

- Orientation d'aménagement et de programmation
- Emplacement réservé
- Périmètre de risques technologiques
- Cône de vue
- Espace Boisé Classé
- alignement d'arbre protégé au titre de l'article L 123-1-7 du CU
- Bâtiment protégé au titre de l'article L 123-1-7 du CU
- chemin piéton à conserver au titre de l'article L 123-1-5-6° du CU



échelle originale :  
1/5 000 ème  
(1 cm = 50 mètres)